

LICENCE AES 3^{ème} année

Parcours Economie et société

Matière : Sociologie des organisations

Responsable de la matière : Pascal ROGGERO

Aucun document autorisé

*Dictionnaire autorisé pour les seuls étudiants inscrits
dans le cadre d'une mobilité internationale*

Vous avez le choix entre les deux sujets suivants :

1. Dans le cadre d'une dissertation, vous traiterez la question qui suit :

L'organisation est-elle réductible à une somme d'individus ?

2. Cas pratique :

De Fontanille SA à Fontanille SCOP : le changement organisationnel vu à partir de plusieurs grilles théoriques

Fontanille SA (société anonyme) qui fabriquait du ruban élastique à usage médical à proximité du Puy en Velay, ville préfecture du département de la Haute-Loire en France, a été reprise, à la suite d'une mise en liquidation judiciaire, par 46 des 70 salariés licenciés. Pour éviter la disparition de l'entreprise qui n'avait pas de repreneur, ces 46 salariés tous attachés au territoire et adhérant au projet, ont choisi d'investir l'essentiel de leur prime individuelle de licenciement et de leur droit au chômage pour racheter le capital de l'entreprise. Pour ce faire, ils ont créé une société coopérative et participative (SCOP) et le tribunal de commerce a accepté leur projet de reprise qui a été soutenu par la population locale, par le ministre de l'Economie sociale et solidaire, et a obtenu des financements complémentaires de deux banques.

Les SCOP ont des principes de fonctionnement sont très différents des entreprises classiques (sociétés anonymes ou société à responsabilité limitée).

- Les associés salariés (ou coopérateurs) possèdent toujours la majorité du capital de l'entreprise (au moins 51 %). Il peut y avoir des associés extérieurs mais ils ne

peuvent avoir plus de 49 % du capital et plus de 1/3 des droits de vote, les 2/3 restants appartiennent aux associés salariés.

- Les principales décisions de l'entreprise sont prises en assemblée générale des associés où les salariés associés votent selon le principe 1 personne = 1 voix (≠ de la SA où le principe est 1 action = 1 voix).
- Cette assemblée générale élit un conseil d'administration représentant les associés et le dirigeant lui-même associé salarié selon le même principe. Ce dirigeant de l'entreprise doit rendre des comptes aux autres salariés associés.

Depuis sa création en octobre 2012, Fontanille SCOP a maintenu ses emplois. Son chiffre d'affaires a été, en 2013, de 4 millions d'euros avec un résultat positif de 0,27 million d'euros. C'est l'ancien directeur commercial, Rolland Arnaud, qui a été désigné président de la SCOP pour quatre ans par l'ensemble des coopérateurs. Quand on l'interroge sur ce qui a changé dans le fonctionnement de l'entreprise, il déclare :

- « *Aujourd'hui, les employés sont acteurs de leur entreprise. [...] Nous avons un fonctionnement plus démocratique. La vie de l'entreprise, c'est l'affaire de tous.* »
- « *Ça change complètement l'ambiance de travail et la motivation. [...] Nous avons supprimé les pointeuses, introduit la polyvalence des salariés – tout le monde fait plusieurs activités alors que ça n'était pas le cas avant – et amélioré le cadre de travail. Nous avions auparavant un volant d'environ 10 % de personnes en arrêt maladie. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Pourtant les salariés ont fait des sacrifices (abandon du treizième mois, renégociation des 35 h, perte d'ancienneté). Mais l'idée c'est aussi de travailler et de gagner sa vie différemment. Moi je dirais que les 46 qui se sont engagés ont mis de côté leur intérêt strictement personnel. Ils ont pensé à leurs familles et à leur emploi, mais d'abord à leurs copains, à leur boîte. [...]. Chacun a pensé aux autres. [...] La hiérarchie des salaires dans l'entreprise va de 1 à 2,5. [...] Et puis, si ça marche, tout le monde y gagne. [...] S'il y a du gâteau, on le partagera équitablement.* »

1) Questions relatives à la partie 1 du cours : /2

1.1 En vous inspirant de *l'école de gestion de la motivation*, vous direz quels sont les facteurs qui participent à la motivation des salariés de Fontanille SCOP ? /1

1.2 Quel élément des *nouvelles formes d'organisation du travail* retrouve-t-on dans ce cas ? /1

2) Questions relatives à la partie 2 du cours : /8

2.1 Définissez le pouvoir en utilisant les termes *acteur*, *ressource* et *imprévisibilité* /2

2.2 Qu'est-ce que la *rationalité limitée* de l'acteur ? /1

2.3 Pourquoi parle-t-on d'*analyse stratégique des organisations* à propos de l'approche de Crozier et Friedberg ? /1

2.4 Dans le cas Fontanille SCOP, les règles de décision ont changé et le pouvoir formel est partagé entre les coopérateurs mais pensez-vous que les *relations de*

pouvoir entre les associés aient disparu pour autant ? Pourquoi ? Imaginez un acteur qui aurait un pouvoir important dans l'entreprise sans être le dirigeant /4

3) Questions relatives à la partie 3 du cours : /10

3.1 Quelle *cit * a, selon vous, inspir  les 46 salari s lorsqu'ils se sont lanc s dans le projet de SCOP ? D finissez-la. /2

3.2 Le projet de SCOP a-t-il r ussi   structurer un *acteur-r seau* ? D finissez ce terme /3

3.3 En quoi peut-on analyser ce cas   partir de la *th orie du don* ? /3